



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID AVIS PUBLIC - ENTRÉE EN VIGUEUR À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2016, adoptait le règlement suivant :

Règlement numéro 701 décrétant une dépense de 234 000 \$ et un emprunt de 234 000 \$ pourvoyant à l'achat et à la distribution de matériel pour la collecte des matières organiques.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement 701 le 13 juin 2016.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au service du Greffe de la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À VAL-DAVID, ce 14 juin 2016

(SIGNÉ) Marie-Pier Pharand

Marie-Pier Pharand, avocate
Greffière

Responsable des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe